

Conseil Intercommunal

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'APEJ
DU 19 NOVEMBRE 2024 A 20H00**

Le Président, M. Thomas Morisod, ouvre la séance à 20 heures et souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués Intercommunaux, du CODIR, à Madame Gras, Directrice de l'APEJ et à M. Joël Michelot, Directeur de l'ARSCO SA.

1. Appel

Membres du CODIR :

Présents : 8
Excusés : 1

Délégués :

Présents : 43 (1 délégué arrivé en retard à 20h10)
Excusés : 10
Absent : 12

Le quorum de 27 est atteint. La majorité absolue est de 23.

2. Assermentations

Le Président procède aux assermentations des délégués suivants : 2

- Monsieur Debluë Nicolas, Founex
- Madame Villemot Christine, Coppet

3. Approbation de l'ordre du jour

Le Président ouvre le vote pour l'approbation de l'ordre du jour :

Pour : 43
Contre : 0
Abstentions : 0

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

4. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mai 2024

Le Président ouvre le vote pour l'approbation procès-verbal :

Pour : 35
Contre : 0
Abstentions : 8

Le procès-verbal du 7 mai 2024 est approuvé à l'unanimité.

5. Communications du Bureau du Conseil

Le Président rappelle que la prochaine séance du Comité Intercommunal (CI) de l'APEJ est prévue le 25 mars 2025 à 20h00, sous réserve de confirmation. La séance suivante, consacrée à l'examen des comptes, se tiendra le 20 mai 2025 à 20h00.

Le Président insiste sur l'importance de transmettre les informations pertinentes aux Conseils communaux respectifs de chaque membre, afin que les conseillers des communes non représentés à l'APEJ puissent bénéficier des éléments discutés et rester informés.

6. Communications du Comité de Direction (CODIR)

Mme Emery s'excuse de l'absence de Mme Marie-Noëlle Gay, municipale à Crans. Elle salue la présence de Mme Laetitia Lager, nouvelle directrice de l'établissement primaire Coppet-Terre-Sainte depuis le 1er août 2024. Par ailleurs, une nouvelle directrice ad interim, Mme Elisabeth Pasche, a pris ses fonctions au Collège secondaire à la même date. Cette dernière n'a pas pu être présente ce soir.

Point de situation :

La FAJE

Lors du dernier Conseil intercommunal, Mme Sylvie Lacoste a présenté les activités de la FAJE (Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants). Le retour a été très positif : notre réseau est reconnu par la FAJE, ce qui garantit le maintien des subventions jusqu'en 2030. Actuellement, nous recevons 32,25 % de la masse salariale cantonale en subventions, ainsi que diverses autres aides financières. Cependant, la FAJE exige une modification de notre grille tarifaire d'ici fin 2025. Ce projet, déjà en cours depuis plusieurs mois, sera finalisé prochainement pour une mise en œuvre dès la prochaine année scolaire 2025-2026. Un point sera fait lors du prochain CI.

Accueil durant les vacances scolaires

L'organisation de l'accueil pendant les vacances, validée en début d'année, est en cours de déploiement. Les inscriptions ouvriront prochainement, et l'intérêt est déjà important, démontrant une forte demande de la part des familles.

Travaux à l'école et à l'UAPE de Mies

Les travaux d'agrandissement de l'école et de l'UAPE de Mies ont commencé. Ils devraient durer un an. À la rentrée prochaine, deux nouvelles classes et une UAPE agrandie seront disponibles.

Crèches et listes d'attente

Les listes d'attente dans les crèches restent longues. Le Comité de Direction a sollicité les communes pour identifier des possibilités de transformation de bâtiments ou des projets de construction permettant l'ouverture de nouvelles crèches. À ce jour, seule la commune de Tannay a répondu positivement et manifeste un fort intérêt pour l'ouverture d'une nouvelle crèche. Si ce projet avance, un Conseil intercommunal extraordinaire sera convoqué le 25 mars 2025 afin de valider un préavis pour cette nouvelle crèche.

Le président ouvre la discussion.

Interventions et réponses

Question de M. Thévenaz (Bogis-Bossey)

« Un audit a récemment été réalisé sur la FAJE, avec 9 recommandations, dont certaines concernent l'APEJ. Quelles mesures l'APEJ prévoit-elle de prendre à ce sujet ? »

Réponse de Mme Emery (Mies)

L'audit a été reçu récemment, et l'APEJ n'a pas encore eu l'occasion de travailler sur les recommandations qui y figurent.

Réponse de Mme Gras (Directrice APEJ)

L'audit a été mené par la Cour des comptes pour évaluer l'accueil de jour, en raison des millions de francs suisses alloués à ce domaine. La Cour des comptes a audité la FAJE ainsi qu'un certain nombre de réseaux. Elle a principalement adressé ses recommandations à la FAJE, plutôt qu'à chaque réseau individuellement.

Actuellement, la FAJE analyse les recommandations du rapport et devra déterminer comment y répondre. À ce stade, aucune information détaillée n'a été communiquée aux réseaux, notamment sur l'impact potentiel pour l'APEJ. Une réunion de la FAJE est prévue début 2025 (date à confirmer) pour aborder ces questions.

Concernant l'APEJ, bien qu'il ait été inclus dans l'audit, certaines suggestions d'amélioration formulées dans le rapport sont déjà en cours de mise en œuvre.

Question de Mme Rodrigues (Coppet)

« Les subventions étant garanties jusqu'en 2030, et avec la nécessité de modifier les grilles tarifaires, peut-on s'attendre à une augmentation ou à une diminution des coûts pour les familles ? »

Réponse de Mme Gras (Directrice APEJ)

La recommandation de la FAJE pointe le fait que notre grille tarifaire actuelle n'est pas conforme à la LAJE. En effet, les parents au tarif minimum supportent un effort financier proportionnellement plus important que ceux au tarif maximum. La modification visera à rééquilibrer cette situation.

Présentation projet « piscine-patinoire »

Mme Emery (Mies) présente les plans en 3D du projet, permettant de visualiser l'aspect final de l'infrastructure d'ici un an.

État d'avancement des travaux

- **Piscine et restaurant :**
L'enveloppe extérieure est quasiment terminée. Les deux bassins en inox sont déjà installés, et les plafonds acoustiques, fabriqués en bois vaudois, sont également posés.
- **Patinoire :**
La charpente et les murs sont en place, mais il reste à poser les fenêtres et la couverture. Ces éléments devraient être finalisés d'ici Noël.
- **Travaux en cours :**
 - Pose des chapes
 - Installation du système de ventilation
 - Mise en place du traitement des eaux
 - Pose du carrelage
- **Prochaines étapes (d'ici Noël) :**
 - Pose de la couverture et des fenêtres pour la patinoire.
 - Fermeture complète des trois bâtiments.
 - Installation de la dalle froide pour la patinoire, nécessaire à la création de la glace.
- **Particularités du projet :**
 - **Utilisation de matériaux locaux :** Tout le bois utilisé pour cette construction provient du canton de Vaud, tant pour les structures que pour les plafonds acoustiques.
 - **Coûts d'investissement :** Le budget est maintenu à CHF 24 millions, comme annoncé il y a deux ans.
 - **Délais et historique :** Bien que le projet ait pris du retard (initialement prévu pour 2016), l'inauguration aura lieu en 2025. Ce retard a permis de bénéficier d'évolutions positives, notamment : Une initiative populaire et une mention parlementaire au Grand Conseil visant à renforcer le soutien cantonal aux infrastructures sportives. Un contre-projet du Conseil d'État, actuellement en consultation, qui pourrait augmenter les subventions.
 - **Subventions potentielles :** En cas d'approbation par le Grand Conseil (vote prévu en mai 2025), les subventions pour la « Piscine-Patinoire » pourraient passer de CHF 3 millions à plus de CHF 6 millions.
 - **Plan d'exploitation /objectifs :**
Maximiser les revenus tout en priorisant les besoins scolaires et associatifs de Terre-Sainte. L'accent sera mis sur l'organisation de cours pour optimiser l'utilisation des infrastructures. Ces équipements publics généreront toutefois des revenus limités, comme toute infrastructure de ce type. L'ARSCO et le comité de pilotage veilleront à maîtriser les coûts, même en cas d'augmentation des subventions, afin d'éviter toute dépense superflue.
 - **Calendrier prévu :**
Ouverture de la piscine : Été 2025.
Ouverture de la patinoire : Automne 2025.

Interventions et réponses

Questions de M. De la Fuente (Commugny)

- Quelle sera la durée d'utilisation de la patinoire en hiver ?
- Des gradins sont-ils prévus ?
- Quelle sera l'utilisation de la patinoire hors saison ?

Réponses de Mme Emery (Mies)

- La patinoire sera utilisée pendant 22 semaines en hiver, exclusivement pour les activités liées à la glace.
- Aucun gradin n'est prévu. Cependant, une mezzanine située du côté du restaurant offrira une vue sur la patinoire, permettant aux spectateurs d'assister aux activités depuis cet espace, ainsi que depuis les pourtours de la patinoire.

- Hors saison hivernale, la patinoire pourra accueillir divers sports, à l'exception du tennis, en raison d'une hauteur de plafond insuffisante.

Question de Mme Christine Villemot (Coppet)

- Quel sera le revêtement du sol de la patinoire en été ?

Réponse de Mme Emery (Mies)

Le sol sera recouvert d'un revêtement spécial conçu pour permettre la pratique de différents sports pendant la période estivale.

Nouveaux horaires des transports publics

Mme Emery cède la parole à Mme Kunz-Harris (Founex) pour présenter les ajustements liés aux nouveaux horaires des transports publics.

À partir du 15 décembre 2024, les CFF et les bus introduiront de nouveaux horaires. Ces modifications auront un impact direct sur :

- Les temps de connexion avec la gare de Coppet.
- Les heures de dépose et de récupération des élèves, notamment sur les sites des Rojalets et du Chemin Bleu.

Les directeurs et directrices des écoles primaires et secondaires ont organisé l'année dernière une réunion avec des représentants des TPN, de Car Postal, et du Canton (mobilité régionale) pour trouver des solutions adaptées. Comme ce changement intervient en cours d'année scolaire, plusieurs aspects ont été étudiés, notamment :

- L'impact sur les horaires scolaires : Il a été décidé de ne pas modifier les horaires scolaires en cours d'année.
- Ajustements des horaires de transport : Quelques modifications ont été apportées pour minimiser les perturbations.

Changements majeurs

- **Nouvelle desserte pour la commune de Mies**

Jusqu'à présent, Mies n'avait pas de bus direct. À partir du 15 décembre, un nouveau bus desservira cette commune, permettant aux élèves de se rendre à la gare de Coppet en bus ou en train. En conséquence, le bus privatisé pour les élèves de 7P et 8P (avec quelques places pour les secondaires) sera remplacé par les lignes des TPN. Cependant, le transport pour les élèves de P1 sera maintenu via Car Postal, car aucun bus TPN n'est prévu à cette heure.

- **Mercredi à 12h45**

Un manque de bus à cette heure a conduit à l'extension d'une ligne existante. Désormais, un bus complémentaire partira des Rojalets, principalement pour les élèves, bien qu'il soit accessible à tous. Ce service représente un coût annuel de CHF 6'300.00.

- **Temps d'attente des bus**

Des espaces chauffés sont disponibles dans les deux écoles pour les élèves qui doivent attendre leur bus.

Encouragement à l'utilisation des transports publics

Tous les élèves dès la 7P bénéficient d'un abonnement financé par l'APEJ et le soutien du Conseil intercommunal. Cet abonnement vise à encourager l'utilisation des transports publics, non seulement pour se rendre à l'école mais également pour les activités extrascolaires.

Interventions et réponses

Question de Mme Sophie Bertalan (Chavannes-des-Bois)

Qu'entend-on par "temps d'attente raisonnable" ? Les recommandations mentionnent que les enfants ne devraient pas passer plus d'une heure par jour entre le transport et l'école. Or, pour les élèves de Chavannes-des-Bois, ce temps atteint parfois entre 1h15 et 1h30.

Réponse de Mme Kunz-Harris (Founex) :

La situation de Chavannes-des-Bois a toujours été problématique. Les recommandations mentionnées s'appliquent uniquement aux transports privés, qui concernent les élèves jusqu'en 6P.

Pour les transports publics, nous sommes soumis aux horaires établis par les TPN et les CFF, sur lesquels nous n'avons aucun contrôle. Il n'y a aucune obligation de mettre en place un transport privatisé.

Intervention de Mme Bertalan

Elle souligne que certains jours, les élèves de Chavannes-des-Bois doivent attendre plus de 40 minutes pour prendre leur bus.

Réponse de Mme Kunz-Harris (Founex)

Cette problématique concerne également les élèves d'autres communes comme Crans ou Founex. À moins de financer des transports privés supplémentaires, il n'existe pas de solution immédiate.

Intervention de Mme Gras (Directrice de l'APEJ)

Le bus no 813, qui part des Rojalets à 16h36 en passant par la gare de Coppet, Tannay et Mies, favorise les élèves des communes de Tannay et Mies. Cependant, il désavantage ceux de Chavannes-des-Bois, qui passent plus de temps en transport.

Question de Mme Perrot Menendez (Bogis-Bossey)

Avec les nouveaux horaires, certains élèves risquent d'arriver en retard en cours. La Direction des écoles est-elle consciente de cette problématique, et une tolérance sera-t-elle appliquée ?

Réponse de Mme Kunz-Harris (Founex)

Un monitoring sera effectué sur les six prochains mois pour analyser l'impact des nouveaux horaires. En fonction des observations, des ajustements pourraient être envisagés pour la rentrée 2025.

En attendant, une tolérance sera appliquée dès le 15 décembre et au début du mois de janvier dans les écoles.

Il est également à noter que certains enseignants pourraient eux aussi être impactés par ces changements d'horaires.

Rappel de Mme Kunz-Harris (Founex) :

Tous les horaires mis à jour sont disponibles sur le site de l'APEJ. Des communications précises ont été envoyées aux parents pour expliquer les changements et leur impact.

7. Election de le/la secrétaire du Conseil

Seule Madame Strub Noémie s'est présentée pour le poste de secrétaire.

Le Président ouvre le vote pour l'élection de Madame Strub en tant que secrétaire du Conseil du CI de l'APEJ :

Votent oui	: 43
Votent non	: 0
Abstentions	: 0

Madame Strub Noémie est élue à l'unanimité.

8. Élections de la commission ad hoc relative au postulat « De la Fuente »

M. le Président, Thomas Morisod, rappelle qu'environ une année auparavant, l'Assemblée avait voté en faveur du postulat déposé par M. De la Fuente. Ce postulat portait sur les loyers payés par l'APEJ aux communes pour l'utilisation des locaux scolaires et parascolaires. Conformément à la procédure démocratique, le CODIR a depuis fourni une réponse à ce postulat. Afin d'examiner cette réponse et d'émettre un avis favorable ou défavorable, il est nécessaire de constituer une commission ad hoc. Selon le règlement, cette commission doit être composée de cinq membres.

M. le Président invite les membres de l'Assemblée à se porter volontaires pour intégrer cette commission.

- M. De la Fuente (Bogis-Bossey), accepte de siéger en tant qu'auteur du postulat.

Quatre autres membres se portent également volontaires :

- Mme Galicchio-Nicole (Coppet)
- Mme Rodrigues (Coppet)
- Mme Marzari (Commugny)
- Mme Villemot (Coppet)

Ces cinq membres seront contactés en janvier ou février pour entamer les travaux et établir le rapport attendu.

9. Election suppléant/e pour la commission des constructions (CONC)

M. le Président, Thomas Morisod, informe les membres de l'Assemblée que Mme Baud, membre de la commission des constructions (CONC), a présenté sa démission. Il précise que, depuis le début de cette législature, cette commission ne s'est réunie qu'une seule fois.

Un appel à candidature est lancé pour pourvoir le poste vacant de suppléant/e. M. Jean-Christophe Pardervand (Crans) se présente comme candidat unique pour ce poste.

M. Le Président T. Morisod demande une pause et demande à Messieurs Thévenaz et Vora de venir le voir.

10. Préavis N° 03/2024 relatif à la révision du Règlement du conseil d'établissement (CESCOT) et Règlement du conseil d'établissement des écoles primaires et secondaires de Terre-Sainte

Présentation par M. Meyer (Bogis-Bossey)

M. Meyer explique que la révision du règlement vise plusieurs objectifs :

a) Mise à jour générale du texte :

Le règlement actuel, qui date de plusieurs années, nécessite une mise à jour pour s'adapter aux évolutions récentes.

b) Refonte du fonctionnement du Conseil :

- Réduction du nombre de membres : Actuellement composé de 36 membres (4 représentants pour chacune des 9 communes, soit 9 x 4), le Conseil serait réduit à 12 membres.
- Raisons de cette réduction : Lors d'un atelier, de nombreux membres ont souligné les défis liés à la taille importante du groupe, notamment en termes de participation et de prise de parole.

L'expérience des trois dernières années a montré qu'un groupe plus restreint favoriserait une meilleure dynamique et une plus grande efficacité, permettant au Conseil de passer d'un rôle purement informatif à un rôle plus actif.

c) Mandats et durée des fonctions

Durée des mandats :

- i. Le mandat des représentants des parents d'élèves passera de 3 à 5 ans, facilitant le renouvellement et permettant une meilleure représentativité ainsi que pour les représentants de la société civile.
- ii. Les mandats des représentants des autorités et des écoles resteront inchangés (5 ans).

d) Participation des experts

Le Conseil continuera de solliciter la participation d'experts en fonction des thématiques abordées ou des actions à mener.

e) Processus d'approbation du règlement

- a. Première étape : Approbation par le Conseil intercommunal de l'APEJ.
- b. Deuxième étape : Validation par le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture.

f) Mise en œuvre

- Les nouveaux membres du CESCOT, composés de 3 représentants pour chacun des 4 quarts (parents, société civile, autorités, écoles), seront désignés pour la rentrée scolaire 2025-2026.

- Les 3 représentants des parents d'élèves seront élus au printemps 2025.
- Les 9 représentants actuels des parents d'élèves termineront leur mandat en juin 2025.

Rapport de la commission ad'hoc :

M. De la Fuente au nom de la Commission recommande d'approuver le préavis n°03/2024 relatif à la révision du Règlement du conseil d'établissement (CESCOT) et Règlement du conseil d'établissement des écoles primaires et secondaires de Terre-Sainte.

Discussion sur les amendements au règlement

M. le Président informe l'Assemblée qu'il a reçu trois amendements :

- Un amendement à l'article 1 de la part de M. Thévenaz.
- Deux amendements de M. Vora : l'un à l'article 1 et l'autre à l'article 14.

Intervention de M. Vora

M. Vora exprime son soutien à l'orientation générale visant à renforcer l'action du Conseil d'établissement par une réduction du nombre de membres. Toutefois, il estime que passer de 9 à 3 membres est une transition trop radicale, particulièrement pour les représentants des parents. Il souligne que les contraintes personnelles et professionnelles pourraient alourdir la charge de travail des membres si des projets concrets et ambitieux sont mis en place. Il propose donc une alternative : Augmenter le nombre de représentants des parents de 3 à 5, avec l'ajout d'un suppléant pour assurer une continuité.

Réponse de M. Meyer (Bogis-Bossey)

M. Meyer précise que toutes les options ont été envisagées avant de fixer le nombre de représentants à 3. Cette proposition a été discutée en profondeur lors d'une séance le 15 septembre, où elle a recueilli un large consensus. Il rappelle que les représentants des parents sont pleinement informés de leurs engagements au moment de leur élection et que la réduction du nombre de membres pourrait encourager une plus grande adhésion et implication dans les travaux du Conseil. En ce qui concerne la charge de travail, Il précise que les responsabilités des représentants des parents sont modérées et bien définies : environ 3 à 4 réunions par an, d'une durée moyenne de deux heures.

Intervention de Mme Emery (Mies)

Mme Emery soutient la proposition initiale de réduire à 3 membres par quart. Elle insiste sur l'esprit d'équipe et de complémentarité entre les 12 membres du Conseil. Si un représentant manque ponctuellement, les autres membres pourront compenser, renforçant ainsi l'efficacité collective du groupe.

Intervention de Mme Villemot (Coppet)

Mme Villemot s'adresse à l'Assemblée en sa double qualité de membre du Conseil Intercommunal (CI) et de représentante des parents au sein du CESCOT. Elle indique avoir également participé à la dernière réunion du Conseil d'établissement, où il est apparu clairement que les parents n'étaient pas favorables à cette réduction, jugée trop drastique au vu de la charge de travail conséquente pour eux. Elle souligne que les parents n'ont pas été consultés dans le cadre de cette commission, et que cette proposition a été présentée de manière abrupte et tardive.

Mme Villemot suggère de ne pas réduire ce chiffre de façon aussi importante. Elle estime qu'il serait souhaitable que toutes les communes soient représentées au sein du Conseil d'établissement, ainsi que le corps enseignant. Elle regrette que les enseignants soient marginalisés dans ce processus, car leur vision pourrait diverger de celle de la Direction des établissements.

Réponse de M. Meyer (Bogis-Bossey)

Les représentants des parents ne seraient pas seuls pour organiser cette Assemblée des parents, il existe notamment le projet « Quarto » qui permet d'avoir les ressources pour organiser une telle Assemblée des parents.

Question de M : Aebischer (Chavannes-de-Bogis)

Comment les représentants seront élus avec le nouveau système à 3 ?

Réponse de Mme Gras (Directrice APEJ)

Mme Gras informe qu'une nouvelle élection des représentants des parents au CESCOT se tiendra au printemps, en vue de désigner les membres qui entreront en fonction à partir d'août 2025. Elle explique que le préavis présenté aujourd'hui vise à déterminer le nombre de sièges à pourvoir lors de ces élections, qui auront lieu comme prévu. Elle rappelle également que ce sont les parents d'élèves qui élisent leurs représentants au sein du CESCOT.

M. le Président, clos la discussion. Avant de passer aux votes, il propose à M. Thévenaz de présenter son amendement concernant le même article.

Intervention de M. Thévenaz (Bogis-Bossey)

En préambule, M. Thévenaz informe l'Assemblée qu'il faisait partie du CESCOT jusqu'au mois de juin. Il souhaite partager plusieurs points d'analyse concernant le projet en discussion :

a) **Maintien à 36 membres** : Il souligne que le maintien à 36 membres garantit une représentation équilibrée de toutes les parties prenantes, notamment les parents, en leur offrant une voix consultative. Si toutes les communes ne sont pas directement représentées, il s'assure au moins que chaque école l'est. Il estime que le projet proposé s'éloigne de l'esprit d'intercommunalité, souvent mis en avant (salles de sport, piscine, patinoire, etc.). Il questionne comment, par exemple, des parents de Mies pourraient défendre efficacement les intérêts des enfants résidant à Chavannes-de-Bogis.

b) **Représentation municipale** : En cas de problème, il se demande comment, par exemple, un municipal de Mies pourrait défendre les intérêts de Chavannes-de-Bogis.

c) **Représentation scolaire** : Pour la partie scolaire, il rappelle que Mme Gras, en tant que Directrice, a une obligation d'être membre du CESCOT. Quant aux deux autres sièges attribués à la direction, il s'interroge sur la désignation de la troisième personne : s'agira-t-il d'un doyen, d'un enseignant ou d'un autre profil ?

d) **Partie civile** : Il insiste sur l'importance d'inclure la gendarmerie dans les représentants de la partie civile.

e) **Diversité des opinions** : M. Thévenaz rappelle que le CESCOT n'a pas de rôle décisionnel, sauf pour l'octroi de jours de congés aux élèves. Cependant, il insiste sur la nécessité de maintenir une diversité d'opinions, afin que toutes les sensibilités soient entendues.

f) **Risque de sous-représentation** : Il exprime une inquiétude concernant le risque de marginalisation de certaines personnes, notamment celles qui peuvent avoir des difficultés à s'exprimer. Cela pourrait conduire à un affaiblissement de la défense de certains intérêts.

h) **Proposition** : Il conclut en soumettant la proposition de maintenir le nombre de sièges à 36, pour préserver l'équilibre et la diversité des voix au sein du CESCOT.

Monsieur le Président, demande à M. Thévenaz de lire son amendement.

Réponse de M. Meyer (Bogis-Bossey)

Concernant la représentation des parents, M. Meyer souligne qu'avec 9 parents, ni toutes les communes, ni toutes les écoles ne sont nécessairement représentées. Il rappelle qu'il est déjà possible, dans la configuration actuelle, d'avoir plusieurs représentants issus d'une même commune.

Il estime que cette nouvelle organisation offre davantage de potentiel pour que le Conseil puisse mener des actions utiles aux enfants et aux écoles, tout en favorisant une meilleure adhésion des membres pour faire avancer les projets. Il envisage une équipe plus réduite et plus agile, qui, tout en restant une composante essentielle du CESCOT, assumerait des responsabilités accrues. Selon lui, cette approche représente un moyen efficace pour progresser.

M. Meyer précise que les compétences du CESCOT consistent principalement à intégrer l'école dans son environnement. Bien qu'aucune décision directe ne soit prise au sein de ce Conseil, celui-ci permet de mobiliser les bonnes personnes pour faire avancer des projets et des actions, ce qui constitue un atout majeur.

Enfin, il partage une nouvelle encourageante : l'APE Terre-Sainte rejoint désormais l'APE Vaud, ce qui facilitera les collaborations et renforcera les synergies à l'avenir.

Intervention de Mme Rodrigues (Coppet)

Elle exprime son accord avec l'analyse présentée par M. Thévenaz, qu'elle juge très claire et pertinente. Elle souligne l'importance de prendre en considération ses remarques.

Clôture de la discussion et mise au vote

Le Président clôt la discussion et rappelle aux auteurs des amendements qu'ils ont la possibilité de les retirer avant le vote.

Une pause de 5 minutes est demandée par le Président afin de déterminer la méthode de vote applicable aux deux amendements.

À l'issue de cette pause, il est décidé de procéder de la manière suivante :

- Voter sur chaque amendement séparément.
- Si les deux amendements sont acceptés, ils seront mis en opposition pour déterminer lequel sera retenu.
- Enfin, un dernier vote permettra de choisir entre la version non amendée et la version retenue parmi les amendements.

Votes sur les amendements

1. Vote sur l'amendement déposé par M. Vora (proposant 5 représentants et 1 suppléant)

- Pour : 27
- Contre : 5
- Abstentions : 9

L'amendement de M. Vora est accepté.

2. Vote sur l'amendement déposé par M. Thévenaz (proposant de maintenir 36 membres)

- Pour : 18
- Contre : 12
- Abstentions : 10

L'amendement de M. Thévenaz est également accepté (majorité relative).

Décision finale entre les trois options suivantes :

Le Président annonce qu'un dernier vote doit être effectué pour déterminer le choix final parmi :

- a) L'amendement Vora
- b) L'amendement Thévenaz
- c) Aucun des deux amendements

Résultats du vote final :

- Pour l'amendement Vora : 20 voix
- Pour l'amendement Thévenaz : 11 voix
- Abstentions : 11

L'amendement de M. Vora est adopté.

Il faut maintenant voter pour l'amendement Vora ou de refuser l'amendement.

- Pour : 29
- Contre : 4
- Abstentions : 9

L'amendement Vora est donc accepté.

Intervention de M. Vora concernant l'amendement de l'art. 14

M. Vora, il a rajouté une ligne dans l'article 14 par rapport aux suppléants, « un membre qui ne pourrait pas participer est tenu d'en informer la secrétaire (déjà actuel) et son suppléant afin de se faire remplacer (ajout). Il estime qu'ainsi on n'est pas toujours limités par le nombre de participants.

M. Le Président ouvre la discussion :

Intervention de Mme Emery (Mies)

Mme Emery exprime un doute quant à la possibilité d'avoir un suppléant. Elle précise que la question sera soumise au Canton, qui en prendra la décision finale.

Clôture de la discussion par le Président

Le Président annonce la clôture de la discussion.

Vote sur l'amendement Vora, art. 14

- Pour : 31
- Contre : 0
- Abstentions : 11

L'amendement Vora, relatif à l'art. 14 a été accepté.

Passage à discussion générale

Le Président ouvre ensuite la discussion sur l'ensemble du règlement du CESCOT.

Intervention de Mme Wahlen (Bogis-Bossey)

Mme Wahlen soulève la question de la révision générale du règlement et demande s'il existe d'autres modifications, en dehors des points déjà abordés.

Réponse de M. Meyer (Bogis-Bossey)

M. Meyer précise que les autres modifications consistent principalement en des mises à jour mineures, nécessaires en raison de l'ancienneté de la version précédente.

Intervention de Mme Wahlen (Bogis-Bossey)

Mme Wahlen exprime son regret de ne pas disposer d'une version comparative, qu'elle juge utile pour évaluer les modifications. Elle indique faire confiance au travail de la commission, mais demande qu'une version comparative soit fournie pour les prochaines révisions.

Intervention de M. Thévenaz (Bogis-Bossey)

M. Thévenaz propose une modification de la page de garde du nouveau règlement, qu'il juge incohérente avec la dénomination utilisée à l'article 1.

Réponse de Mme Emery (Mies)

Mme Emery indique que c'est l'article 1 qui sera modifié pour correspondre à la dénomination officielle de l'établissement scolaire, qui est bien « Coppet – Terre-Sainte ».

Intervention de Mme Wahlen (Bogis-Bossey)

Mme Wahlen reste insatisfaite quant au manque d'information détaillée sur les autres modifications apportées au règlement. Elle demande que toutes les modifications soient communiquées avec précision.

Réponse de Mme Gras (Directrice APEJ)

Mme Gras énumère en détail l'ensemble des modifications apportées au règlement.

Intervention de M. De la Fuente (Commugny)

M. De la Fuente souhaite rassurer Mme Wahlen en précisant que la commission a bien demandé et reçu les documents comparatifs (« miroirs »). Cependant, il reconnaît que l'incohérence concernant l'article 1, qui ne mentionne pas correctement le nom officiel de l'établissement scolaire, a été omise.

Clôture de la discussion par le Président et passage au vote pour le Préavis N° 03/2024 amendé, relatif à la révision du Règlement du conseil d'établissement (CESCOT) et Règlement du conseil d'établissement des écoles primaires et secondaire de Terre-Sainte

- Pour : 37
- Contre : 0
- Abstentions : 5

Le préavis n° 03/2024 est accepté à la majorité absolue.

11. Préavis n° 04/2004 relatif au budget 2025

Le Président donne la parole à Mme Emery (Mies) :

Mme Emery présente le budget 2025, en soulignant qu'il s'inscrit dans la continuité, bien qu'il y ait une hausse de 6%. Elle s'excuse pour l'erreur dans le préavis, où une augmentation globale de 6,9% avait été mentionnée par erreur. Cette hausse est principalement due à l'accueil parascolaire, avec l'ajout de 78 places supplémentaires. En effet, 24 places ont été ouvertes en août 2024, non incluses dans le budget 2024, et seront intégrées dans le budget 2025. De plus, 36 (24 à Mies et 12 à Commugny) nouvelles places seront ouvertes pour 2025, portant le total à 78 places de plus par rapport au budget de 2024. Ce budget inclut également l'accueil vacances, une nouveauté, ainsi qu'un montant pour la piscine-patinoire.

En revanche, la bonne nouvelle pour les communes est que l'augmentation pour elles ne s'élève qu'à 1,1%, grâce à des subventions importantes et à des revenus parentaux plus élevés que les années précédentes. Par conséquent, la contribution des parents sera plus importante cette année.

Le Président demande à Mme Emery de lire les conclusions.

Le Président donne la parole au rapporteur de la commission des finances, Mme Wildi Sugrañes (Coppet). Elle informe l'Assemblée que la commission a été reçue par le CODIR de l'APEJ ainsi que par l'ARSCO. Elle précise que la commission s'est réunie à deux reprises et confirme que les différences entre les budgets proviennent des éléments évoqués par Mme Emery. Cependant, la commission souhaite apporter une précision : l'aide au démarrage sera bénéfique pour l'année 2025. En conclusion, la commission recommande l'approbation du budget 2025 tel qu'il a été présenté.

Le Président ouvre la discussion :

Intervention de Mme Dittli-Lemoing (Commugny)

Suite à la séance du Conseil communal de Commugny du 2 octobre, Mme Dittli-Lemoing souhaite informer l'Assemblée des propos tenus par le Syndic de Commugny, M. Volschlag. Elle précise qu'il n'y a jamais eu d'accord entre les syndicats et l'APEJ concernant l'extension de l'école de Mies. En revanche, un accord a bien été négocié entre l'APEJ et la Commune de Mies pour la construction de nouvelles classes primaires, sans concertation avec les autres municipalités, bien que cet accord ait été validé par le Conseil intercommunal de l'APEJ. Mme Dittli-Lemoing déplore ce manque de concertation et estime qu'il y a un déficit de démocratie, puisque les autres communes n'ont pas été associées à cette décision.

Réponse de Mme Emery (Mies)

Mme Emery précise que les autres municipalités n'ont pas à être consultées, car l'APEJ fonctionne de manière autonome, à l'instar d'une municipalité. Elle explique que l'APEJ dispose d'un comité de direction assermenté ainsi que d'un conseil intercommunal également assermenté, en complément des conseils communaux. Selon elle, les conventions signées avec les communes ne sont jamais faites en concertation avec d'autres communes, et encore moins lors de l'Assemblée des syndics, qui n'a aucun pouvoir décisionnel dans ce cadre.

Intervention de Mme Kunz-Harris (Founex)

En sa qualité de vice-présidente de l'APEJ, Mme Kunz-Harris confirme que l'aspect démocratique est pleinement respecté dans cette procédure, puisque les membres du conseil intercommunal ont la possibilité de voter sur ces décisions.

Question de Mme Dittli-Lemoing (Commugny)

À la page 15 du budget, sous la rubrique « Loyer », il est mentionné que le centre d'animation des jeunes de Commugny, qui fait partie du dispositif intercommunal, supporte des frais d'exploitation de 100'000 CHF par an, tandis que seul un remboursement de 40'000 CHF est effectué. Elle s'interroge sur cette situation, en particulier lorsqu'on considère que, pour l'extension de l'école de Mies, les frais d'exploitation sont entièrement pris en charge. Elle ne comprend pas pourquoi un tel écart existe entre ces deux cas.

Réponse de Mme Emery (Mies) :

Mme Emery explique que la situation est similaire à celle des anciennes écoles. Elle précise qu'elle reviendra sur ce sujet lors du prochain conseil, lorsqu'on abordera le postulat de M. de la Fuente concernant les loyers. Elle souligne que les nouvelles crèches, comme celles construites ces dernières années, bénéficient d'un système de calcul des loyers différent de celui appliqué aux écoles ou au centre des jeunes, ainsi qu'aux UAPE existantes. Ce changement dans le calcul des loyers a été mis en place pour encourager les communes à investir dans la construction. Elle ajoute que ce point sera abordé plus en détail avec la commission ad hoc récemment élue.

Intervention de Mme Gras (Directrice APEJ)

C'est le loyer qui a toujours été payé pour ce centre de jeunes pour lequel il n'y a jamais eu de discussions autres.

Intervention de Mme Dittli-Lemoing (Commugny)

Elle souhaite que ces frais d'exploitation soient remboursés.

Intervention de M. De la Fuente (Commugny)

Il souhaite féliciter la commission du CODIR ainsi que la COFIN pour leurs rapports détaillés. Toutefois, il tient à souligner un point concernant le rapport démographique : on constate une diminution de 37 élèves en secondaire, ce qui représente quasiment deux classes. Il espère que cette information sera prise en compte lors de l'élaboration du prochain budget.

Le Président clôt la discussion et soumet le vote sur le Préavis n° 04/2024 relatif au budget 2025.

- Pour : 40
- Contre : 1
- Abstentions : 2

Le Préavis n° 04/2024 est adopté à la majorité.

12. Divers et propositions individuelles

Question de Mme Schaerer (Commugny).

Elle fait une remarque concernant la qualité des repas, qui semble avoir diminué. Elle se demande s'il y a des retours généraux à ce sujet et si cette information pourrait être relayée.

Réponse de Mme Gras (Directrice APEJ)

En moyenne, moins d'une remarque par mois est reçue concernant la qualité des repas. Ces remarques sont systématiquement transmises aux prestataires, à condition qu'elles soient accompagnées d'une date, d'un menu et d'un élément concret permettant de faire remonter l'information. De plus, les tests "Fourchettes Vertes" sont régulièrement réalisés, et le bilan annuel qui en ressort est toujours positif.

Question de Mme Schaerer (Commugny)

Elle fait une remarque concernant l'horaire limite trop strict sur l'application "Mon Portail", qui permet d'informer des absences des enfants malades uniquement jusqu'à 08h00. Serait-il possible de prolonger ce délai jusqu'à 08h30 ?

Réponse de Mme Gras (Directrice APEJ)

Lors de la création du règlement pour les restaurants scolaires, l'horaire de notification des absences avait été aligné avec celui des UAPE, fixé à 08h00. Bien que cela soit envisageable, cela nécessiterait une modification des paramètres de l'application, ainsi qu'une révision des deux règlements des restaurants scolaires, impliquant donc un préavis et une commission. La principale contrainte réside dans cette démarche administrative.

Intervention de M. Steib (Coppet).

Il souhaite souligner que le travail des patrouilleurs scolaires à Coppet est rendu particulièrement difficile en raison du nombre important de parents qui continuent d'amener leurs enfants en voiture, alors que ces derniers disposent tous d'abonnements gratuits pour les transports en commun.

Réponse de Mme Kunz-Harris (Founex)

C'est une information qui est relayée chaque année aux parents par courrier. C'est une problématique déjà connue.

Question de Mme Marzari (Commugny)

Elle a visité les restaurants scolaires de Necker et des Rojalets avec M. De la Fuente. Ils ont été satisfaits du restaurant de Necker, mais ont constaté qu'aux Rojalets, le temps d'attente pour obtenir un repas est de 17 minutes, ce qui est trop long. De plus, la quantité des repas semble insuffisante pour certains élèves et le buffet de légumes est absent. Serait-il possible d'envisager des mesures pour améliorer cette situation ?

Réponse de Mme Gras (Directrice APEJ)

Récemment, le débit du wifi a été modifié, ce qui avait un impact sur le scannage des cartes de cantine. Cette modification devrait améliorer la situation. Quant aux autres problèmes, ils dépendent des jours et de la composition des repas servis.

Intervention de M. Kunz-Harris (Coppet)

Concernant la quantité, elle est évaluée dans le cadre d'une alimentation équilibrée tout au long de la journée. Les repas préparés pour le midi sont conçus en prenant en compte le fait que l'élève, en pleine croissance, a pris un petit-déjeuner le matin et un goûter en milieu de matinée.

Question de M. Thévenaz (Bogis-Bossey)

Il aimerait un point de situation sur les deux préavis qu'on a acceptés en 2022-2023 sur la construction de la halle de gym et l'agrandissement des Rojalets.

Réponse de M. Schlegel (Tannay)

Salle de gym : L'approche choisie a été de ne pas lancer un concours d'architecture, mais plutôt de concevoir un cahier des charges extrêmement précis. Cela permet aux entreprises de soumettre des projets chiffrés accompagnés de plans détaillés, avec pour objectif de proposer un projet quasiment clé en main, tout en garantissant une stricte maîtrise budgétaire.

Un comité d'évaluation, constitué de plusieurs membres de l'ARSCO et de l'APEJ, s'est réuni à de nombreuses reprises pour élaborer ce cahier des charges. Celui-ci a ensuite été transmis dans le cadre d'appels d'offres. Après une première sélection des dossiers reçus, les projets présélectionnés ont été présentés de manière détaillée, en mettant l'accent sur leurs aspects qualitatifs. Finalement, un projet a été retenu.

Cependant, comme l'a expliqué Mme Emery en début de séance, un projet en cours au Grand Conseil, visant à développer une politique vaudoise ambitieuse pour le sport, pourrait offrir des subventions significatives pour le financement de salles de sport. Dans ce contexte, une réflexion est en cours pour évaluer la pertinence de passer à un

projet VD6 (salle de gym triple), qui pourrait être réalisé à un coût similaire à celui du projet VD4 (salle de gym double) actuellement prévu.

En optant pour le projet VD6, il serait possible de bénéficier de subventions allant jusqu'à CHF 3,2 millions. Cette phase d'évaluation est actuellement en cours.

Intervention de M. Thévenaz (Bogis-Bossey)

Il est surpris car lorsqu'ils ont voté le préavis c'était une urgence (il y a 3 ans en arrière) et on en est qu'à des suppositions.

Réponse de M. Schlegel (Tannay)

C'est toujours une situation urgente à ce jour. La question qui se pose est la suivante : doit-on attendre encore quelques mois pour envisager la possibilité d'obtenir une salle triple, presque au même coût qu'une salle double? Il pense que cela vaut la peine d'attendre.

Réponse de Mme Gras (Directrice APEJ)

Les Rojalets : Les travaux débiteront très prochainement avec une mise à disposition pour l'automne 2025.

Intervention de M. De la Fuente (Commugny)

Il souhaite informer l'Assemblée, qui n'est peut-être pas encore au courant, de la dernière transaction effectuée par l'ARSCO, impliquant un montant de CHF 2 millions pour l'achat du centre sportif. Ayant pris connaissance de cette transaction par l'implication de sa commune, il estime qu'une discussion aurait dû avoir lieu dans cette salle, accompagnée d'un préavis, ainsi que d'un rapport de la COFIN et de la COCN concernant un tel investissement, dans un souci de transparence. Il demande donc qu'une explication soit donnée à propos de ce projet et de ses implications.

Réponse de M. Le Président T. Morisod

Il semble que la réponse de la Préfecture à ce sujet ait peut-être été mal comprise. Comme son nom l'indique, ARSCO SA est une société anonyme, et par conséquent, l'APEJ n'a aucune compétence pour émettre un préavis à ce sujet.

Intervention de M. Meyer (Bogis-Bossey)

Contexte historique et décision actuelle concernant le centre sportif

Il y a 30 ans, lorsque le Collège des Rojalets a été construit par l'ARSCO, les ressources financières disponibles après sa construction n'étaient pas suffisantes pour inclure un centre sportif. Par conséquent, les communes de Coppet et Commugny ont décidé de construire ce centre sportif sur le terrain de Coppet et ont financé intégralement toutes les installations. Il convient de remercier ces deux communes d'avoir mis ces infrastructures à disposition de l'intercommunalité.

Cependant, après 30 ans de fonctionnement sous ce régime, il est désormais temps de revenir à une situation normale. La normalité, dans ce cas, implique que les installations intercommunales deviennent la propriété de l'ARSCO. C'est dans ce contexte qu'a débuté la négociation ayant abouti à un accord entre toutes les parties pour le rachat du centre sportif par l'ARSCO, avec une entrée en vigueur prévue au 1er janvier 2025.

Implications pour l'APEJ

Il est important de préciser que l'APEJ ne sera pas propriétaire du centre sportif. Actuellement, l'APEJ verse un loyer pour l'utilisation du centre sportif, et ce mode de fonctionnement sera maintenu. À l'avenir, l'APEJ continuera à payer un loyer pour l'utilisation scolaire des installations.

En termes de coûts, selon les comptes 2023, l'APEJ a déboursé CHF 195'000 pour l'utilisation du centre sportif. Dans le budget 2025, ce montant est légèrement réduit à CHF 191'000.

Obligations statutaires et communication

Les statuts de l'APEJ imposent au CODIR de soumettre à l'Assemblée toute augmentation des charges d'exploitation d'un projet dépassant CHF 50'000 par an. Dans ce cas précis, une telle démarche n'était pas nécessaire, car les coûts restent conformes et maîtrisés.

M. Meyer reconnaît cependant l'importance de mieux communiquer ce genre d'informations à l'avenir. Il s'engage à le faire, tout en soulignant qu'il ne sera pas nécessaire de procéder à un vote pour ce type de situation.

Information de Mme Dittli-Lemoing (Commugny)

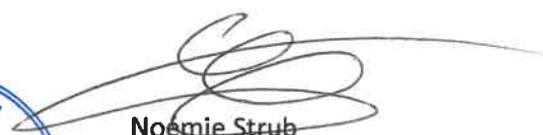
Changement à la présidence de l'Association des Parents d'Élèves (APE)

Une Association des Parents d'Élèves avait été créée il y a un an. Lors de l'Assemblée générale tenue cette année, il a été décidé de nommer une nouvelle présidente. Désormais, Mme Ferrozo, résidant à Founex, occupe cette fonction. L'Assemblée générale de l'APE Terre-Sainte aura lieu le 3 décembre. Tous les parents d'élèves sont invités à y participer, et l'ensemble des parents présents dans cette salle est encouragé à s'y rendre. Lors de cette réunion, les nouveaux statuts de l'APE Terre-Sainte seront présentés. Ces statuts reflètent désormais l'affiliation de l'association à l'APE Vaud, une évolution qui bénéficiera également au CESCOT.

Le Président lève la séance à 22h45 en demandant aux membres des commissions de faire parvenir leurs rapports signés au bureau du CI et en invitant les délégués à la verrée qui se tient dans la salle attenante.



Thomas Morisod
Président CI



Noémie Strub
Secrétaire CI